



## LE COUP DE POUCE FORMATION RÉSERVÉ AUX TPE

DÉPOSEZ VOS DEMANDES DE FORMATION AVANT LA FIN DE L'ANNÉE ET BÉNÉFICIEZ DE CONDITIONS DE FINANCEMENT EXCEPTIONNELLES

2018

### FINANCEMENT D'UNE ACTION DE FORMATION Entreprises de moins de 11 salariés relevant du secteur interprofessionnel

Les critères de financement sont définis par le Conseil d'administration régional d'AGEFOS PME Bourgogne-Franche-Comté. Ils sont révisables en cours d'année et consultables sur [www.agefos-pme-bfc.com/Employeur/Entreprises de moins de 11 salariés](http://www.agefos-pme-bfc.com/Employeur/Entreprises de moins de 11 salariés).

#### Vous envoyez un salarié en formation....

Le coût pédagogique de l'action de formation (sous réserve d'imputabilité) doit répondre aux critères suivants :

- La formation doit être dispensée **par un organisme de formation ayant un numéro de déclaration d'activité et inscrit au datadock**
- La Demande de Prise En Charge doit être reçue **1 MOIS AVANT LE DEBUT DE LA FORMATION**, et en fin d'année avant le 1<sup>er</sup> décembre.

	Prise en charge par AGEFOS PME Bourgogne-Franche-Comté	
	Coût pédagogique	Frais annexes
<b>ACTIONS INDIVIDUELLES</b>	60%	13 € /heure/stagiaire sous réserve d'une participation préalable de l'entreprise de 5 €/heure/stagiaire
<b>ACTIONS COLLECTIVES</b>	Intégralité Sauf 50 € /jour/stagiaire	Forfait 9,50 € /heure/stagiaire

Pour plus d'information :  
Un seul n° de téléphone  
plages de permanences :

**Tél : 03 80 78 94 80**

Inscription en ligne aux  
actions collectives



<http://bourgogne-franche-comte.acces-formation.com>

- **Lundi après-midi :** 14 h à 17 h
- **Mardi et Jeudi :** 9 h à 12 h – 14 h à 17 h
- **Vendredi matin :** 9 h à 12 h

Ces actions sont soutenues financièrement par :

